

# Hommes et Libertés Pas-de-Calais

Janvier- Février - Mars 2009

Fédération départementale

N° 60

**Sommaire :**

- Page 1 : Edito
- Page 2 : Concours de poésie 2010
- Pages 3, 4, 5et 6: Discours du Délégué régional
- Pages 7 et 8 : Education à la Paix
- Page 9 : Sports et Droits de l'Homme
- Page 10 : Contrôle social et surveillance
- Page 11: Ecrits pour la Fraternité 2008
- Page 12 : Racisme, xénophobie discrimination
- Page 13 : Les femmes et les droits
- Page 14 : Les Roms, une population discriminée
- Page 15 : Autres initiatives en région
- Page 16 : Les outils pédagogiques et les sections du département

**10 décembre 2008**

## Soixantième anniversaire de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme

L'année 2008 a été marquée par le soixantième anniversaire de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme. Toutes les sections de la Ligue des droits de l'Homme en parfaite symbiose avec la délégation régionale de la LDH ont tenu à célébrer dignement l'événement par toute une série de manifestations organisées dans le cadre du festival annuel d'automne des droits de l'Homme. Et bien sûr la Fédération du Pas-de-Calais de la LDH a apporté un soutien important à l'ensemble de ces célébrations. Le festival a concerné plusieurs milliers de personnes, notamment des jeunes des lycées et collèges ainsi que de nombreux partenaires associatifs, des élus municipaux, des maires, des conseillers généraux et régionaux.

Ce festival a aussi bénéficié du partenariat avec l'Union Régionale d'Art Photographique (FPF). De nombreux articles de presse en ont rendu compte. Plusieurs membres du Comité Central de la LDH sont venus apporter leur concours à ce festival : Henri Leclerc, Président d'honneur, Danièle Lochak et Malik Salemkour, Vice-présidents, Jean-Paul Hébert, Gilles Manceron, Roseline Tiset, Jeadette Vaillant et Jean-Claude Vitran.

L'ampleur des actions menées, la richesse et la diversité des initiatives ont été largement à la hauteur de cette célébration ainsi que l'ont reconnu de nombreux acteurs associatifs et politiques. Au total, c'est bien plus de 50 événements qui ont été créés. Une trentaine de localités ont ainsi été concernées et bon nombre d'entre elles sont dans le Pas-de-Calais. Il était donc naturel que notre revue *Hommes et Libertés Pas-de-Calais* consacre un numéro entier à la relation de ces événements et qu'elle ouvre ses colonnes aux sections du Nord, tant les actions ont été menées en parfaite harmonie.

La défense et l'illustration des droits s'est effectuée selon une multitude d'approches : conférences-débats, projection de films et de montages audiovisuels, manifestations sportives, concours de poésie, expositions, prêt de mallettes pédagogiques, forums, conférences de presse, rassemblements...

La Fédération du Pas-de-Calais tient ici à remercier très sincèrement le Conseil Régional et le Conseil Général du Pas-de-Calais qui ont apporté un soutien financier à la hauteur des enjeux ainsi que les municipalités qui ont appuyé ces initiatives.

Danièle PRUVOT  
Présidente de la Fédération



**« Hommes et Libertés Pas-de-Calais »**  
Organe de la Fédération du Pas-de-Calais  
de la Ligue des droits de l'Homme

**Siège social :** 41 Rue Albert Camus  
62000 ARRAS

**Directeur de la publication :** Danièle  
PRUVOT

**Rédaction :** Sylvie DELBART,  
Alain PRUVOT et François VACHERON,  
membres du bureau fédéral

**Crédit photographique :** Alain et Danièle  
PRUVOT et Photoclub Héninois

**Imprimerie :** SENSEY 62223 St Laurent  
Blangy

**Parution :** N°60 janvier-février-mars 2009

**Dépôt légal :** 1er Trimestre 2009

**Tirage :** 1500 exemplaires

#### REJOINDRE LA L.D.H.

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Adresse :** .....

.....

tél : .....

courriel : .....

demande à être contacté par la L.D.H. en  
vue d'une adhésion.

**Signature,**

*Les réponses portées ci-dessus sont destinées au seul usage de la Ligue des droits de l'Homme : le signataire autorise le traitement automatisé et dispose du droit d'accès et de rectification auprès de la L.D.H..*

#### ADHESION ... ADHESION... Fonctionnement

La Ligue des droits de l'Homme a mis en place à partir de l'année 2006 un système de tarification des cotisations par tranches proportionnelles aux revenus des adhérents.

La section la plus proche de votre domicile ou la Fédération peuvent vous renseigner.

Comme par le passé, la cotisation ouvre droit à une réduction d'impôt de 66% de son montant. Les adhérents reçoivent du siège national, en temps voulu, par l'intermédiaire du trésorier de la section locale, le certificat de déduction fiscale.

#### OU S'ADRESSER ?

Soit à la section locale de votre choix (voir liste en page 12)

Soit au siège de la Fédération (voir  
adresse ci-dessus)

#### Concours « Ecrits pour la Fraternité » 2010

Créé en 1991, le concours de poésie, devenu en 2005 « Ecrits pour la Fraternité », s'adresse aux élèves depuis la grande section de l'école maternelle jusqu'aux classes de lycée dans toutes les catégories d'établissements.

Avec ce concours, la LDH affirme sa dimension pédagogique. Il est important que les jeunes générations soient sensibilisées aux droits de l'Homme.

En 2008, le thème était : « *Etre un enfant aujourd'hui, ici et ailleurs dans le monde* ».

En 2009 le sujet s'inscrit dans la continuité : « *Vivre ensemble, agir ensemble, construire ensemble* ». Marquée par le pessimisme qui ressort souvent de la lecture des textes écrits par les jeunes, la LDH souhaite ainsi leur donner la possibilité de réfléchir et de s'engager pour la construction d'un avenir plus respectueux des droits de l'Homme.

Sans cet espoir d'un monde meilleur, pourquoi se mobiliser pour que disparaissent ces situations révoltantes?

L'année 2008 était marquée par le 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme.

La LDH ne peut se satisfaire d'une attitude qui se bornerait à décrire l'évolution de notre société qui marche par-dessus tête et où le chacun pour soi devient la norme. Elle mène chaque jour des combats pour que les droits soient mis en application et que l'ensemble des Hommes vivent mieux.

Le dernier trimestre de l'année 2009 sera marqué par de grandes célébrations, et notamment :  
- le 20<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention Internationale des droits de l'Enfant et

- le 20<sup>ème</sup> anniversaire de la Chute du Mur de Berlin.

C'est pourquoi elle propose pour l'année 2010 un thème mobilisateur et dynamisant :

#### « Faisons tomber les murs »

Des murs, il en existe beaucoup dans nos sociétés : bien sûr les murs réels qui perdurent dans plusieurs pays à travers le monde, les murs des prisons, mais aussi les murs qui séparent les générations, les habitants d'une même ville, les êtres humains parce que d'origine différente, de conditions sociales différentes. Qu'en est-il de la mixité aujourd'hui, de la cohésion sociale... ?

Sont acceptées toutes les œuvres en prose ou en vers, dactylographiées ou manuscrites, illustrées ou non, individuelles ou collectives.

Les productions pourront prendre des formes différentes : poèmes, lettres, chansons, scènes de théâtre, collages ...

Pour participer, il faut se rapprocher d'une des sections locales ou du siège de la Fédération afin de connaître les modalités précises.

**Les poèmes devront parvenir aux sections pour le mardi 31 mars 2010.**

Le jury mis en place localement sélectionne les meilleures œuvres qui se voient ainsi récompensées. Les deux meilleurs poèmes par catégorie sont ensuite soumis en mai prochain à un jury national. Les jeunes lauréats sont invités à la remise de prix à Paris.

Originalité dans le Nord-Pas-de-Calais : l'échelon qui a été mis en place par la délégation régionale avec la réunion d'un nouveau jury à l'automne suivant et, là encore, des élèves se trouvent ainsi récompensés.

## Célébration du 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme

### Discours prononcé par Alain PRUVOT, Délégué régional, à l'Hôtel de Région le 10 décembre 2008

Nous nous réjouissons ce soir d'être présents en ce lieu prestigieux et hautement symbolique qu'est le Siège de Région. Une région dont je laisserai à Monsieur Bernard Roman le soin de nous rappeler tout ce qu'elle fait au service des droits de l'Homme et en matière de citoyenneté. Une région que je tiens au nom de la Délégation régionale de la LDH, à remercier publiquement et chaleureusement pour son engagement résolu à nos côtés, depuis plusieurs années déjà dans le cadre de notre festival régional des droits de l'Homme, et tout particulièrement cette année 2008 où nous célébrons le 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Une Région dont le substantiel soutien financier qu'elle nous accorde nous a permis de bâtir ce vaste programme pour lequel les sections LDH de toute la région se sont beaucoup impliquées, souvent en partenariat avec d'autres. Je citerais par exemple la MRES, l'IFMAN, le Pas de Côté, la Cimade, Trait d'Union, le MRAP, Amnesty International, les collectifs qui s'occupent des migrants dans le Calaisis, l'ACAT, les réseaux Education sans frontières, le Syndicat de la Magistrature, le Syndicat des Avocats de France et bien d'autres.



Alain Pruvot et Bernard Roman  
Pour cette manifestation au Siège de Région, nous nous sommes aussi assurés de la coopération de deux clubs de photographes de

l'Union Régionale d'Art Photographique, membres de la Fédération Photographique de France : d'une part le Club Léo Lagrange d'Armentières dont l'exposition réalisée pour les 40 ans de la Déclaration Universelle contribue à éclairer la réflexion sur le contenu des articles.



Photographies club Léo Lagrange

D'autre part le Photoclub d'Hénin-Beaumont, membre de l'amicale laïque, qui nous invite, avec le Mur d'Images, à jeter un regard sur les droits de l'Homme aujourd'hui, ici en France mais aussi à travers le monde, à Madagascar, en Roumanie, en Chine, au Bangladesh ou ailleurs.



Prison en Roumanie Photo JP Caudron

Le Photoclub Héninois encore pour les montages audiovisuels numériques qui nous permettent d'assurer des séances de projection avec débats. Que tous ces photographes soient ici chaleureusement remerciés !

Certains se demandent peut-être s'il fallait vraiment accorder autant d'importance à cette célébration puisque, après tout, la majorité de nos concitoyens sont persuadés que la France reste le pays des droits de l'Homme (71% selon un sondage réalisé pour le Nouvel Observateur, la FNAC et la FIDH). Pour ceux qui ne seraient pas convaincus de l'utilité de cette commémoration, il suffit de lire le rapport publié par Thomas Hammarberg, Haut Commissaire

aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe. Il dresse un constat accablant de la situation des droits de l'Homme en France, confirmant ainsi toutes les critiques émises depuis des années par les défenseurs des droits de l'Homme : traitement indigne réservé aux détenus dans les prisons (« la honte de la République » selon Robert Badinter !), demandeurs d'asile et migrants traqués autour de Calais avec hélicoptère, projecteurs et chiens policiers ; conditions de vie honteuses et discriminatoires faites aux Roms et aux Gens du Voyage ; violation délibérée des normes internationales qui protègent les mineurs face à la justice ; fichage généralisé des citoyens dans le fichier Edvige, certes retiré sous la pression mais dont la métastase Edvige 2 est déjà annoncée.



Migrants du Littoral

Il faut aussi dénoncer la situation scandaleuse de tous ces migrants qui errent dans toute la région côtière jusqu'à Lillers, condamnés à essayer de survivre dans le froid et réduits à la soupe populaire. Dénoncer aussi la chasse organisée contre les sans papiers, y compris jusque dans les cours d'école ou les hôpitaux. Dénoncer enfin les réformes de la Justice des mineurs qui tourne le dos à toute dimension éducative.



Roms à Wimille

La République Française qui assure la présidence de l'Union Européenne est montrée du doigt par le Conseil de l'Europe comme un pays dont les gouvernements violent les standards européens de protection des droits de l'Homme. Dans un communiqué daté du 20 novembre, la LDH écrit :  
« René Cassin aurait honte de ce que font aujourd'hui ceux qui nous gouvernent de cet héritage, la Déclaration Universelle, qui nous oblige tous. » Oui, il aurait honte.



René Cassin Exposition sur la DUDH

En revanche, nous, ligueurs, sommes fiers de pouvoir rappeler le rôle capital joué par René Cassin. Prix Nobel de la Paix et membre éminent de la LDH, il avait été le principal inspirateur et rédacteur de la DUDH aux côtés d'Eleanor Roosevelt, l'épouse du président des Etats-Unis, celui-là même qui avait tenté de relancer l'économie avec le new-deal sur la base d'un interventionnisme régulateur de l'Etat, les fameux principes keynésiens redevenus d'actualité par un retournement ironique de l'Histoire, après avoir été longtemps déconsidérés par les tenants du dogme de l'ultralibéralisme.

Il faut, je crois, avoir bien conscience du contexte extrêmement précaire dans lequel est née la Déclaration Universelle au lendemain de la découverte des camps d'extermination et avant le début de ce qu'on a appelé « la guerre froide ». Le texte est le résultat d'un compromis au terme de luttes intenses entre Américains, Soviétiques et Européens. René Cassin a pesé avec Eleanor Roosevelt pour donner au texte une orientation plus progressiste que ce que souhaitaient la majorité des Anglosaxons. Il s'est notamment engagé

contre la peine de mort ou contre le fait que les droits soient subordonnés au devoir de travailler. Sur tous ces points il a obtenu gain de cause. En revanche, il avait souhaité la création d'un organisme destiné à assurer le respect effectif de tous ces droits mais il ne fut malheureusement pas suivi et nous en sommes toujours au même stade, même si certaines mesures plus contraignantes ont été adoptées depuis.

La Déclaration Universelle adoptée par la toute jeune Organisation des Nations Unies le 10 décembre 1948 au Palais de Chaillot à Paris a d'abord été conçue en réaction contre les horreurs de la Seconde Guerre Mondiale, le nazisme, le fascisme, la Shoah avec toutes ses abominations commises à l'encontre des populations juives déportées en masse, mais aussi d'une foule de militants politiques, communistes, socialistes, voire de simples opposants, des chrétiens, des militaires, des universitaires ou comme ces jeunes étudiants allemands du mouvement « la Rose blanche » exécutés pour avoir diffusé des tracts antihitlériens. Qu'on songe aussi à ces crocs de bouchers enfoncés dans la gorge des officiers de la Wehrmacht qui avaient été impliqués dans le complot contre le Führer ! Sans parler de l'euthanasie pratiquée sur les personnes handicapées, ou encore la traque acharnée des Roms et des homosexuels, sans parler non plus des autodafés où partait en fumée toute la pensée humaniste.

Le préambule de la DUDH mérite d'être relu aussi à la lumière de l'actualité : ainsi le deuxième considérant rappelle que « c'est la méconnaissance et le mépris des droits de l'Homme qui ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'Homme ». On réalise mieux la pertinence et la justesse de ce texte dont le caractère général lui

permet justement d'être universel, c'est-à-dire valable à l'échelle du monde, ce qui n'avait jamais existé auparavant dans l'histoire de l'humanité. Et c'était il y a seulement 60 ans, ce n'est rien, rien qu'une vie d'Homme, autant dire que c'était hier... l'un des aspects les plus révolutionnaires du texte étant d'avoir introduit de nouveaux droits, je veux parler de la prise en compte des droits économiques et sociaux, absents de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789.



Fermeture de l'usine Metaleurop

On reproche souvent à la Déclaration son manque de lisibilité et son caractère abstrait. Mais pouvait-il en être autrement dès lors qu'on voulait lui donner une dimension juridique sur laquelle d'ailleurs nous continuons à nous appuyer ? D'autant que le texte figure dans le préambule de la Constitution de la République française dont certains rêvent de l'en extirper, ce qui nous paraît inconcevable mais confirme bien que ce texte continue à déranger.

De ce point de vue la Déclaration est donc un enjeu politique entre des forces réactionnaires qui souhaiteraient s'en affranchir et des forces progressistes qui cherchent non seulement à la faire appliquer en la rendant enfin contraignante pour les Etats mais aussi à y introduire de nouveaux droits, par exemple dans le domaine de la bioéthique ou celui de l'écologie, car ce sont des droits fondamentaux qui touchent à la vie.

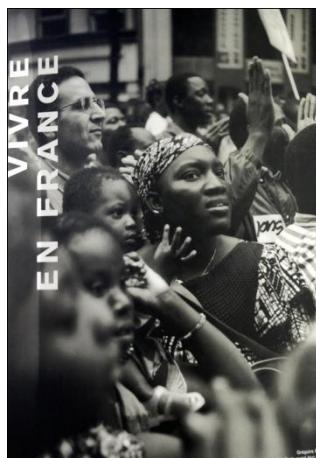
Le principal grief qui lui est adressé est qu'elle ne serait qu'un « chiffon de papier ». Déjà, devant l'assemblée générale de la SDN précurseur de l'ONU, le tristement célèbre Joseph Goebbels répondait aux plaignants

dénonçant la persécution des opposants au nazisme : « nous sommes un Etat souverain. Nous faisons ce que nous voulons de nos socialistes, de nos pacifistes et de nos Juifs et nous n'avons à subir de contrôle ni de l'Humanité ni de la SDN. » On ne saurait être plus cynique mais malheureusement il a fait des émules jusque dans le monde d'aujourd'hui.

A ces critiques il faut répondre que la Déclaration a été suivie de compléments, qu'elle a inspiré nombre de législateurs dans la rédaction de chartes, protocoles et conventions qui engagent désormais les Etats. Citons la Convention de Genève sur les réfugiés et le droit d'asile en 1951, la Convention pour l'élimination des discriminations envers les femmes en 1980, ratifiée par la France le 12 mars 1984, la Convention contre la torture en 1984, la Déclaration pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme en 1998, la Convention Européenne des droits de l'Homme sur laquelle récemment encore la délégation régionale de la LDH s'appuyait pour exiger que les Afghans retenus à Coquelles ne soient pas renvoyés chez eux par charter. Ou encore la Convention Internationale sur les droits de l'Enfant en 1989 à la rédaction de laquelle avait participé notre amie Marie-José Chombart-de-Lauwe, ancienne résistante et déportée et elle aussi éminente ligueuse. Il faut encore évoquer la création de la Cour Pénale Internationale chargée de juger les responsables des crimes contre l'humanité.

Il est infiniment regrettable que trop de nos concitoyens n'aient pas conscience de tout ce qu'ils doivent à ce texte ni de tout ce que la Déclaration Universelle a permis comme progrès, historiquement parlant, dans la vie quotidienne de millions d'individus sur notre planète. De ce point de vue, le regard porté par de grands photographes, comme Willy Ronis, Raymond Depardon, Marie-Laure de Decker, Jane Evelyn Atwood... et bien d'autres, est tout à fait significatif : être une personne, choisir, par exemple son

orientation sexuelle, voter et pouvoir élire ses représentants au suffrage universel, travailler, pouvoir faire grève, se loger, avoir le temps, accéder à la connaissance pour savoir, jouer, être soigné, attendre justice, combattre, vivre en France, être libre, autant de droits proclamés dans la DUDH et pour lesquels il a fallu se battre et pour lesquels il faut continuer à se battre.



*Photo donnée à la LDH pour l'exposition « les droits de l'Homme en mouvement »*

On objectera que ces textes eux-mêmes ne sont pas respectés par les Etats. Ainsi nos amis d'Amnesty recensent-ils, dans leur dernier rapport annuel, 45 pays où il y a encore des prisonniers d'opinion, 54 où l'on constate des procès inéquitables, 64 qui continuent d'appliquer la peine de mort, 77 où la liberté d'expression et la liberté de la presse sont soumis à des restrictions et 81 où l'on recourt à la torture ou à des mauvais traitements cruels, inhumains et dégradants, sans parler des conflits où les populations civiles se retrouvent en première ligne, victimes d'atteintes massives à leurs droits fondamentaux. Justement, c'est là que nous intervenons en tant que contre-pouvoir. C'est le rôle de la LDH comme d'autres associations, que de faire pression sur les autorités pour les contraindre à respecter leurs engagements internationaux sur lesquels ils s'assoient trop volontiers, la France n'étant pas la dernière à le faire et elle vient encore, je le rappelais, d'être pointée du doigt par la Cour européenne, ce qui est paradoxal pour un pays qui a longtemps été considéré comme la

patrie des droits de l'Homme, voire un phare pour l'humanité entière. Mais cette pression que nous exerçons ne suffit pas à elle seule, il y faut aussi la pression de l'opinion publique. D'où la nécessité de l'éclairer par des campagnes d'information, des communiqués, des expositions, avec si possible le relais de la presse qui peut contribuer énormément à diffuser nos analyses et nos réactions.

La LDH n'hésite pas à solliciter les citoyens, par exemple en les incitant à signer des pétitions comme tout récemment contre le fichier Edvige et ses différents avatars. Elle participe à des collectifs, elle organise des opérations comme la votation citoyenne pour faire reconnaître le droit de vote des étrangers aux élections locales, elle interpelle les pouvoirs publics, notamment les préfectures ; ainsi encore récemment à Lille lorsque des Roms sont évacués manu militari. Elle recourt aussi aux manifestations de rue ou devant les tribunaux administratifs ou les centres de rétention de Coquelles ou de Lesquin.



*Manifestation à Coquelles*

Au printemps dernier, la LDH était présente à Lorette pour dénoncer la profanation des tombes militaires musulmanes et saluer les marcheurs sans-papiers qui avaient tenu à rendre un hommage hautement symbolique.



*Marcheurs sans-papiers à Lorette*

Elle publie également des communiqués de presse pour dénoncer une politique toujours plus répressive. Les gardes à vue se sont multipliées de façon exponentielle ainsi que ce qu'on appelle pudiquement des bavures policières.

Par nos diverses interventions au service des personnes victimes d'atteintes à leurs droits, nous tentons de faire vivre au quotidien le respect des droits de l'Homme énoncés dans la Déclaration Universelle. C'est un travail de titan auquel il faut consacrer jour après jour toute son énergie et qui, tel le rocher de Sisyphe, n'est jamais fini. Il faut dire qu'avec la politique menée par le Gouvernement de Nicolas Sarkozy et les mesures prises presque quotidiennement par Brice Hortefeux, Rachida Dati, Michèle Alliot-Marie, et les autres, les atteintes aux droits vont se multipliant. D'ailleurs nous recevons fréquemment dans nos permanences locales des étrangers à qui on refuse le droit de séjour, des personnes victimes de harcèlement sur le lieu de travail, plus d'une fois nous avons pris position sur des dysfonctionnements de la Justice, comme dans l'affaire d'Outreau et nous avons protesté contre l'acharnement à l'encontre de militants dont le seul but était de vouloir porter assistance à des migrants, dans le Calaisis notamment, ce que l'on appelle le délit de solidarité.



La solidarité à Norrent-Fontes

Parallèlement à ce rôle de contre-pouvoir, nous avons également le souci d'apporter notre contribution à la formation des futurs citoyens et futures citoyennes. Et c'est même une spécificité de la Ligue dans notre région. Officiellement reconnue depuis longtemps par décret ministériel « association complémentaire de l'Education

nationale », la LDH est habilitée à intervenir en milieu scolaire à tous les niveaux. C'est ainsi que nous proposons aux écoles, collèges et lycées, toute une série d'expositions et de mallettes pédagogiques disponibles au siège de la délégation régionale Rue de Saint-Omer à Lille, nous venons de participer aux trois forums pour les outils pédagogiques organisés avec la MRES, nous intervenons dans les classes pour y mener des débats.



Cross de l'UNSS contre les discriminations

Nous parrainons les cross de district UNSS dans le Pas-de-Calais, nous organisons le concours national de poésie « Pour la Fraternité » auquel nous avons ajouté un échelon régional, nous proposons aux collèges et aux lycées des spectacles audiovisuels avec débats, sur le thème des droits économiques et sociaux ou consacré à l'éducation à la paix, comme nous le faisons cette semaine dans cette salle polyvalente du Conseil Régional. Ainsi agissons-nous en conformité avec l'article 26 de la Déclaration qui stipule : « l'éducation doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix. »

A tous ceux qui ironisent sur notre idéalisme, il faut dire que réclamer le respect des droits économiques et sociaux en Chine, c'est contribuer à rétablir des conditions équitables au niveau des échanges internationaux et donc lutter contre les délocalisations. Lorsque nous demandons pour les pays africains la cessation du pillage économique exercé par les grandes puissances avec des

pratiques néocoloniales et que nous réclamons le respect des droits et libertés, n'aidons-nous pas ces populations à pouvoir rester dans leurs pays ?

A tous ceux qui désespèrent il faut dire et redire que la mobilisation citoyenne peut être payante. Elle l'est quand nous obtenons la régularisation de Sans papiers, elle l'a été pour les ouvriers abusivement licenciés de Sublistatic à Hénin-Beaumont où pour la première fois vient d'être reconnue la responsabilité des fonds d'investissement à l'origine des licenciements jugés illégaux des salariés.



Non à la fermeture de l'usine

Nous avons besoin de l'engagement massif de citoyens et de citoyennes. Les années qui viennent ne seront faciles pour personne mais si nous ne voulons pas revivre le cauchemar des années 30, si nous voulons sortir de la crise avec le moins de casse possible, ce sera à la lueur des principes de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme qui reste pour nous une boussole, une référence incontournable. Alors, au-delà de toutes les petites mesquineries et bassesses de la vie politique qui émaillent l'actualité et égrainent son cortège de petites phrases assassines, tous ensemble, essayons de faire vivre nos rêves.

Permettez-moi pour conclure de citer Michel Tubiana, président d'honneur de la LDH : « Nous n'acceptons pas que des hommes et des femmes, ici ou ailleurs, ne puissent tout simplement pas vivre parce qu'ils sont exclus du travail ou exploités, parce qu'ils sont rejetés en raison de leur origine ou encore parce qu'ils n'ont pas de papiers. Certains diront que nous voulons tout. Eh bien ! Oui, nous voulons tout ce qui permettra de voir dans les yeux d'un homme, d'une femme ou d'un enfant l'espoir du bonheur de chaque vie qui se construit. »

## Education à la Paix

La Délégation régionale et la Fédération du Pas-de-Calais de la Ligue des droits de l'Homme ont proposé **un spectacle audiovisuel numérique** conçu en partenariat avec l'Union Régionale d'Art Photographique et le PCH (Photoclub d'Hénin-Beaumont, membre de la Fédération Photographique de France).

### « Se souvenir des guerres pour construire la Paix »

Les six montages numériques, tous primés au niveau national dans les concours de la FPF, associent à la force des images fixes des textes percutants et des musiques d'une grande puissance dramatique.

Ces six montages ont ainsi été projetés aux élèves et immédiatement suivis d'un débat sur les thèmes choisis.

Chaque montage dure 10 minutes et l'ensemble de la présentation avec les débats nécessite deux heures.

Durant l'automne 2008, ce sont **plus de 1000 collégiens et lycéens** qui en ont bénéficié. Le plus souvent les sections ont aussi organisé cette projection-débat en soirée à l'intention d'un public adulte.

C'est ainsi qu'Alain et Danièle Pruvot qui présentent ce spectacle et animent les débats se sont rendus à Arras, Hénin-Beaumont, Lens, Montreuil-sur-Mer, Roubaix ainsi qu'à l'Hôtel de Région à Lille où plusieurs lycées de la région se sont déplacés et où une séance a aussi été proposée au personnel du Conseil Régional.

### Les objectifs sont de plusieurs ordres :

- Œuvrer au service de la paix en luttant concrètement contre toute tentation nostalgique ou revancharde.
- Prévenir la violence en éduquant à l'esprit de tolérance pour mieux accepter l'autre dans la vie quotidienne, notamment au sein

du collège, du lycée, à la maison, dans le quartier.

- Apprendre à décoder le langage de l'image en analysant les œuvres projetées.

- Lutter contre les replis communautaires, xénophobes et nationalistes et contribuer à la construction d'une Europe des citoyens.

### Les œuvres présentées :

**Les Soleils du Maréchal** : A la veille de sa mort, le Maréchal de Vauban se remémore les temps forts de sa vie, les guerres de Louis XIV, la question des Huguenots et son projet de dîme royale. (Réalisation A et D Pruvot, PCH).



**Devoir de mémoire** : A travers le regard porté par une adolescente sur le destin tragique de son arrière-grand-père, une évocation saisissante de la monstruosité du premier conflit mondial. (Réalisation Jean-Paul Caudron, PCH)

**Derrière la barrière** : Réalisé à partir d'images d'Oradour-sur-Glane et d'un carnet de l'institutrice Denise Bardet, ce montage, réalisé par Philippe de Lachèze-Murel (Club Photo de Coulommiers, FPF) permet d'aborder la question de la nature même du nazisme et des horreurs perpétrées.

**Un Homme pour l'Eternité** : Le combat pour la Fraternité et la dignité de l'Homme à partir de cet hommage rendu à Saint-Exupéry, célèbre écrivain humaniste, auteur de *Pilote de Guerre* qui survola Arras en 1940. (Réalisation A et D Pruvot)

**Lux in tenebris** : Sur les traces d'Albert Schweitzer, Prix Nobel de la Paix, de Kaysersberg à l'hôpital de Lambaréne au Gabon, un message humaniste, plus actuel que jamais, du « Grand Docteur » en faveur du respect de la vie et

de la dignité des hommes de couleur. (Réalisation A et D Pruvot)

**Aucun Mur ne résiste au temps** : montage réalisé en 1988 à partir des graffitis du Mur de Berlin, repris en 1990 et qui permet, 20 ans après sa chute, de rendre plus accessible la réalité de la « Guerre Froide ». (Réalisation Gilbert Campin PCH).

### A travers la presse :

« Une initiative bien adaptée au public des jeunes et des adultes dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté...

Avec la Ligue des droits de l'Homme, une leçon d'histoire et un message de paix » (*Le journal de Montreuil*).

« Ce moment apprécié des élèves leur a permis de compléter les informations transmises en cours d'histoire. Les montages donnent une cohérence à ce qu'ils apprennent en cours... »

« L'humanisme expliqué par l'image... Grâce à Alain et Danièle Pruvot qui bourlinguent actuellement de collège en lycée dans toute la région pour faire passer un message de paix, le « droit-de-l'hommisme » souvent tourné en dérision par certains politiques prend un autre relief et à la lumière de l'histoire apparaît comme autre chose qu'une vague utopie compassionnelle. » (*Nord Eclair Roubaix*)

## 80 Affiches pour la Paix

La délégation régionale de la LDH a réalisé une exposition très riche à partir d'affiches collationnées par Gérard Minet, président de la Fédération du Nord de la LDH. Des documents qui montrent l'implication de plusieurs mondes dans les conflits armés, que ce soit les mouvements politiques, les syndicats, voire même les banques qui, selon la période ont vanté l'investissement dans les crédits de guerre ou la mobilisation pour la paix retrouvée.

Cette exposition a notamment été présentée à Lens, du 30 septembre au 10 octobre, Salle du Centre Dumas ou encore à Roubaix du 15 au 30 octobre à la Maison des Associations.

## Rassemblement pour la Paix à Escaudain (Nord)

Les organisations du département du Nord de La Libre Pensée, de l'Association Républicaine des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ARAC), de l'Union Pacifiste de France (UPF), et de la Ligue des droits de l'Homme avec la participation de la Mairie d'Escaudain, se sont rassemblées le 11 novembre 2008 devant la Monument aux Morts pacifiste de la ville.

Fidèles au devoir de mémoire, elles tenaient ainsi à rendre hommage à toutes les victimes des guerres et plus particulièrement aux « Fusillés pour l'exemple » de la Première Guerre mondiale, victimes des conseils de guerre et longtemps ignorés de l'histoire officielle.

2500 soldats français sont passés par les cours martiales et 650 ont été fusillés pour l'exemple ! Fusillés pour avoir refusé la barbarie, avoir voulu mettre fin à la boucherie et avoir fraternisé avec des travailleurs portant un autre uniforme ! A Craonne, pendant l'offensive Nivelle, il y eut 900 morts en moyenne par jour, 150 000 morts en 48 heures en avril 1917 !

Dans leurs interventions, les responsables, dont Gérard Minet, président de la Fédération Nord de la LDH, ont officiellement demandé la réhabilitation des 650 « Fusillés pour l'exemple ».

Roland Diagne, représentant du Comité National des Sans papiers, a rappelé l'engagement des soldats des colonies qui ont combattu sur le sol français.

## Hommage au Mur des Fusillés à Arras

L'ANACR (Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance) a invité au Mur des Fusillés à Arras, le 21 septembre 2008, des associations, dont la Fédération du Pas-de-Calais de la LDH, et des élus, à rendre hommage aux 218 patriotes tombés sous les balles nazies entre août 1941 et juillet 1944. La LDH a déposé une gerbe à la mémoire de ces victimes.

## Des dépenses de guerre pour quelle politique de paix ?

La section d'Arras de la LDH avait invité le 7 octobre 2008, dans le cadre de la Semaine régionale d'éducation à la Paix, **Jean-Paul Hébert**, membre du Comité central de la LDH, économiste à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales et ancien membre du Conseil Economique de la Défense.

Aujourd'hui la France est en guerre en Afghanistan. Cela dit, la LDH n'est pas en tant que telle une organisation pacifiste : il n'est pas illégitime pour un Etat de prétendre posséder des armes et de s'en servir si besoin est. La question principale étant de savoir à quoi cela sert et au service de quoi.

S'agissant de la guerre en Afghanistan, il était question au départ d'éradiquer Al-Qaïda mais aujourd'hui la guerre s'est déplacée sur le terrain de la lutte contre les Talibans. Est-il légitime de recourir systématiquement à la force ? Si oui, pourquoi alors ne pas intervenir aussi militairement par exemple contre la junte en Birmanie ? Et puis il ne faut pas oublier que ce sont les Etats-Unis eux-mêmes qui ont armé hier les Talibans. En outre, chaque « bavure » commise fait se lever une moisson de nouveaux combattants.

La ligne politique de la LDH est claire : il s'agit de subordonner l'engagement militaire de la France à un mandat clair de l'ONU visant à améliorer la démocratie, à reconstruire le pays sur le plan économique et à développer le progrès.

La France consacre 5 milliards d'euros par an à des dépenses militaires. Le monde s'est lancé dans une nouvelle course aux armements, par exemple avec les avions furtifs peu détectables. Il y a une course à la technologie militaire. L'Europe est en concurrence avec les Etats-Unis et la Chine et les pays émergeants s'implantent en Afrique.

Un traité sur le contrôle des exportations au niveau de l'ONU pourrait aboutir en 2010. La

France joue un rôle positif, comme elle l'avait fait pour les mines antipersonnelles. Mais les Etats-Unis, la Russie et la Chine accepteront-ils de signer ce traité ? Après l'implosion de l'URSS nous sommes entrés dans un autre monde, un empire du désordre, une déconstruction de la coexistence pacifique et une multiplication de conflits interétatiques. De plus, la crise économique et financière va aggraver les tensions : la montée de la violence est prévisible mais l'histoire ne se répète pas et on est obligé d'être optimiste.



Parmi les 100 premières sociétés d'armement, 41 sont américaines et 6 françaises. Le budget américain de la défense correspond aux budgets cumulés des 20 pays suivants dans la liste ! Quant à l'OTAN, il s'agit d'une structure efficace dont se servent les Etats-Unis pour leurs intérêts propres mais elle n'a plus de raison d'être sinon d'empêcher la naissance d'une défense européenne indépendante. Il ne faut plus considérer que les crédits militaires relèvent seulement des experts de la défense mais de l'ensemble des citoyens.

Nous avons un devoir d'action : des mouvements sont nés pour interdire certaines armes. Il faut convaincre l'opinion que la guerre n'est pas un moyen légitime de règlement des conflits. Il faut mener un travail individuellement sur soi pour que, dans la vie quotidienne, nous ayons une relation pacifique à l'Autre. Il faut rechercher les compromis acceptables. Cela passe notamment par l'éducation dans les écoles.

## Sports et Droits de l'Homme

### Parrainage des cross de district de l'UNSS

#### Le 19 Novembre 2008

On serait tenté de penser que le couple « Sports et droits de l'Homme » ne fait pas bon ménage. Pourtant, depuis la mise en œuvre, en 1998 à l'occasion du centenaire de la LDH, du « Cross de toutes les couleurs », la Fédération du Pas-de-Calais de la Ligue poursuit son partenariat avec l'UNSS et elle parraine tous les ans les cross organisés au niveau de chaque district du département.

Cette opération permet de sensibiliser plusieurs milliers de collégiens et de lycéens à la thématique des droits de l'Homme.

En effet, chaque participant se voit remettre un document rappelant le sens des combats de la Ligue des droits de l'Homme et les luttes menées contre les discriminations, la peine de mort, l'homophobie, le racisme, le sexism, l'exclusion et la haine de l'Autre.

Ce document comporte aussi la liste des sections LDH du Pas-de-Calais et le thème du concours de poésie de l'année scolaire en cours.

On y trouve aussi mention de l'article 26 de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme lequel stipule très clairement : « L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. »

En outre, sur le terrain de course, les représentants des sections locales de la LDH lisent au micro des messages afin de sensibiliser les jeunes à la lutte contre les discriminations.

La LDH invite tous les jeunes et les enseignants qui les accompagnent à s'engager

**POUR l'égalité des droits**  
**POUR le droit au logement pour tous**  
**POUR le droit au travail pour tous**  
**POUR le respect des droits des gens du voyage**  
**POUR l'égalité hommes-femmes**  
**POUR la laïcité**  
**POUR l'accès de tous et de toutes à l'éducation**  
**POUR une Europe démocratique et sociale**  
**POUR le respect de la dignité de l'Homme**

Bien accueillie par les enseignants d'EPS comme par le public scolaire, cette initiative a été couronnée de succès : ce sont ainsi plus de 8000 jeunes qui ont été concernés, à Arras, Boulogne-sur-Mer, Calais, Hesdin, Liévin, Ohain et toutes les sections du Pas-de-Calais ont été mobilisées.



Enfin, les militants de la LDH sont toujours associés à la remise des récompenses qui vient clôturer cette manifestation sportive.

### Sports et citoyenneté

Boris Salhaji, président de la section de **Béthune**, a organisé une journée « Sports et citoyenneté » Salle Olof Palme : « Cette journée « Citoyens du sport » ce n'est pas qu'un slogan. Le sport est un formidable vecteur des valeurs citoyennes, il ne peut se pratiquer sans des valeurs de citoyenneté et réciproquement on a besoin du sport. »

Après des démonstrations de karaté, sport basé sur le respect mutuel exigeant humilité et

connaissance de soi (savoir accepter ses différences dans ses compétences physiques), le public fut invité à suivre un débat sur le thème annoncé.

Le Maire de Béthune a rappelé que le monde avait besoin de tolérance et qu'il fallait apprendre à vivre ensemble. Pour cela on peut trouver dans les pratiques sportives un certain nombre de valeurs. Jean-Michel Evrard, chargé de la protection de l'enfance au Conseil Général, rappela l'importance des droits de l'Enfant que beaucoup de pays, pourtant signataires de la Convention, ne respectent pas. Selon lui le sport permet de développer « une certaine harmonie entre l'esprit et le corps et une ouverture culturelle. »

### Eduquer aux droits de l'Homme et à la Paix par le sport

#### Table ronde organisée à Lens

Jean-Pierre Prévost, président de la section lensoise et membre du comité régional de la LDH, avait invité Olivier Choveau, Maître de conférences à l'Université d'Artois et Alain Pruvot, Délégué régional de la LDH.

La pratique sportive n'est pas éducative par nature mais, si elle le devient, cela n'est dû qu'à la manière dont les enseignants traitent cette pratique. La victoire peut se traduire par un sentiment de domination guerrière pour les gagnants alors que cette victoire peut permettre de valoriser les qualités humaines (solidarité, cohésion, fair-play...) de ceux précisément qui ont gagné.

Les jeux olympiques dans l'Antiquité ne permettaient pas toujours une trêve dans les luttes, guerres et combats de l'époque alors que souvent l'Histoire nous transmet cette vision idéalisée.

L'application des règles, le vivre ensemble, le respect de l'Autre, le refus de la violence restent des valeurs universelles. La formation du citoyen de demain doit passer par cette éducation pour l'accession durable à la démocratie et à la paix.

## Contrôle social et surveillance généralisée des citoyens

**Conférence-débat animée par Jean-Claude VITRAN Responsable du groupe de travail national à la LDH Libertés et technologies de l'information et de la communication**

Invité à prendre la parole dans le prolongement de l'A.G. de la Fédération du Pas-de-Calais de la LDH à l'Hôtel de Ville d'Arras le dimanche 14 décembre 2008, Jean-Claude Vitran ne mâche pas ses mots.

Alors que l'article 12 de la DUDH refuse toute immixion arbitraire dans la vie privée, il estime qu'avec la révolution informatique et l'arrivée de microprocesseurs toujours plus petits et plus performants, on a désormais la possibilité de comprimer l'espace et le temps mais aussi de mettre en place des bases de données. D'autant que la surveillance est un véritable sport national : les premiers fichiers connus datent de la fin du règne de Louis XIV. Sous le Premier Empire, Fouché avait l'ambition de ficher l'ensemble de la population et les fichiers des renseignements généraux apparaissent en 1948.

Depuis lors, les bases de données se sont multipliées : le rapport Bauer révèle qu'on est passé de 36 fichiers de police en 2006 à 45 en 2008 sans compter les douze autres en gestation. La CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) a répertorié 1 million sept cent mille fichiers tant dans le secteur public que privé.

Si la mobilisation à l'initiative de la LDH a stoppé l'opération Edvige, le danger n'est pas écarté pour autant.

Parmi les fichiers de police, « Cristina » est classé « secret défense » et on n'en connaît rien.

Le fichier « Stic » est né après 1995, à l'époque de Chirac-Jospin : 30 millions d'identités y sont référencées dont 5 millions seulement concernent les justiciables.

Le fichier Judex (police judiciaire et gendarmerie) concerne huit millions de personnes mais on estime que près de 80% de la population s'y trouve fichée ! Quant au FNAEG (empreintes génétiques) il regroupe aussi bien des faucheurs d'O.G.M. que des enfants !



Jean-Claude Vitran et Danièle Puvrot

La LDH s'inquiète des dérives du fichage d'autant que cela s'effectue d'arrêtés ministériels en décrets.

Depuis juin 2008, les services des Renseignements Généraux et la Direction de la Sécurité du Territoire ont été regroupés.

Avec Edvige 1, tous les présidents d'association se trouvaient sur le même fichier que d'éventuels espions. Y figuraient également l'orientation sexuelle ainsi que des informations relatives à la santé ou encore les enfants dès l'âge de 13 ans. Grâce à la création d'un collectif autour de la LDH, la mobilisation s'est amplifiée : 1250 associations et organisations regroupées ! La pétition en ligne a, elle, recueilli plus de 250 000 signatures et la conférence de presse du 9 septembre a attiré beaucoup de journalistes y compris des radios et télévisions étrangères. Depuis lors, Edvige 1 a été retiré.

Mais on n'a pas de nouvelles d'Edvirps (Edvige 2).

Quant à Pericles, ce serait un Edvige puissance 10...

Cela dit, certains fichiers sont pires que ceux de la police. Ainsi les banquiers savent-ils tout sur leurs clients, y compris des informations relatives à leur santé. Il en va de

même pour les services des impôts.

« Base-élèves », créé il y a deux ans, pourtant jugé liberticide par Xavier Darcos lui-même, devrait comporter une nouvelle mouture, beaucoup moins grave certes, mais l'Education nationale veut créer l'identifiant élève avec des informations que l'on pourrait consulter pendant plus de 30 ans !

Avec les RFID (*Radio Frequency Identification*), on entre dans un autre monde : les étiquettes « intelligentes » par exemple qui permettent de passer à une caisse sans caissière. Or, le principal souci avec les nanotechnologies, c'est qu'on pourra modifier l'Homme dans son comportement. Et les techniques de surveillance pourront devenir invisibles. C'est pourquoi la LDH demande qu'il y ait des débats, des lois et non plus seulement des décrets.

Aujourd'hui la CNIL est privée de moyens, elle ne donne plus qu'un avis consultatif et le pouvoir « s'assoit dessus » ! Il faut lui donner les moyens de faire son travail. Le fichage est en réalité un « fligeage », c'est-à-dire un « flicage ». On est en train d'inverser les rôles : on vivait avec la présomption d'innocence, et on en vient à présent à la suspicion de délit. C'est très grave, c'est l'ensemble des citoyens qui doivent se mobiliser.

-----

A Boulogne-sur-Mer, à l'occasion de la Sainte Edwige, plusieurs associations dont la section de la LDH présidée par Jeadette Vaillant, également membre du comité central, des syndicats et des groupes politiques ont constitué un collectif qui demande l'abandon définitif du fichier Edvige et souhaite un débat à l'Assemblée nationale. Le collectif qui s'indigne contre « l'utilisation du tout sécuritaire pour faire passer les lois » appelle les citoyens à se mobiliser. On doit s'interroger sur la société que veut construire le Gouvernement actuel.

## « Ecrits pour la Fraternité » Concours de poésie

### « Etre un enfant aujourd’hui, ici et ailleurs dans le monde »

C'est le mercredi 19 novembre, à la veille de l'anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, que la section d'Arras de la LDH accueillait, dans le cadre prestigieux de l'Hôtel de Ville d'Arras, la traditionnelle remise des prix du concours annuel de poésie organisé avec la délégation régionale de la LDH.

La protection de l'enfant, la défense de ses droits et la dimension éducative ont toujours été considérées par la LDH, et tout particulièrement dans cette région, comme essentielles.

Ce concours était ouvert à tous les enfants scolarisés de la maternelle au lycée.

Au total, dix huit prix ont été décernés par le jury régional qui s'était réuni à Arras à la fin du mois d'octobre, des prix offerts par la LDH régionale, la Ville d'Arras et l'association Artois-Saint-Exupéry.

Danièle Pruvot, présidente de la section locale, se félicita du soutien apporté également par des conseillers généraux et des communes, ce qui a permis aux enfants de Clenleu et de Boulogne-sur-Mer de pouvoir venir à cette cérémonie en compagnie de leurs enseignants et de leurs parents.

Ainsi que le rappelait Alain Pruvot, délégué régional, « un grand nombre de personnes dans la société critiquent les jeunes qu'ils considèrent comme désinvoltes ou égocentriques. Pourtant, beaucoup parmi eux souffrent de vivre dans un monde qu'ils dépeignent eux-mêmes avec une grande lucidité comme cruel et impitoyable pour les plus faibles. » Et de citer un passage de l'un des poèmes récompensés : « La

jeunesse dénonce le monde. Crimes, violences et tristesse ont perverti l'innocence dans le monde. Enfants d'ici et d'ailleurs, réagissons ! Sur notre terre, cela ne tourne vraiment pas rond. »

De l'aveu même de la presse, « les vers sont une arme pacifique contre les discriminations. Par ce concours, la LDH a voulu faire partager aux écoles de la région son combat contre les inégalités.

Interviewée la jeune Chahinez Hasnaoui, élève de seconde dans un lycée de Douai, confiait : « à travers mon poème, je voulais que l'on s'intéresse aux petites filles du monde ; nous vivons dans un monde trop superficiel et je souhaitais faire prendre conscience aux gens qu'il faut arrêter de dramatiser le moindre petit problème... »

L'assistance, nombreuse, au sein de laquelle on comptait des enseignants, parents d'élèves, principaux de collège, directeurs et directrices d'école, Inspecteurs de l'Education nationale et élus municipaux, a été vivement impressionnée par la force, la justesse et l'émotion qui se dégageaient des textes lus tour à tour par les lauréats avant de recevoir leurs prix.

Au terme de la remise des prix, un sympathique Pot de la Fraternité offert par la Municipalité d'Arras permit de poursuivre les échanges et d'évoquer le thème retenu pour l'année 2009.



Les lauréats rassemblés

Tous les lauréats s'étaient déplacés ou s'étaient faits représenter. Venus d'Agny (Ecole primaire), Arras (Collège Péguy), Berck-sur-Mer (EREEM Saint Exupéry), Biache-Saint-Vaast (Collège Germinal), Clenleu (école primaire), Douai (Institution Saint Jean), Hesdin (Collège des

Sept Vallées), Lens (Lycée Condorcet), Liévin (Ecole Jacques Prévert), Saint-Nicolas-lez-Arras (Collège Verlaine), Roubaix (Ecole maternelle Linné), Vendin-les-Béthune (Ecole Irène Curie) et Wimille (Ecole Deseille Joliot Curie), tous ont été flattés d'avoir ainsi pu être mis à l'honneur.

### Le palmarès

#### Les premiers prix :

Maternelle : Recette pour un enfant heureux (Roubaix)

CP : Ma vie (Clenleu)

CE1 : Si je pouvais (Clenleu)

CM : Sourions à la vie (Claire Ressade Liévin)

CM collectif : Toi l'enfant (Vendin-les-Béthune)

6<sup>ème</sup> : Enfant du monde (Valentin Durez Collège Germinal)

6<sup>ème</sup> SEGPA : 1959, 129 pays du monde (Morgan Suckiel et Jordan Damien Collège Verlaine)

5<sup>ème</sup> SEGPA : Envie, pas envie (Collège Péguy)

5<sup>ème</sup> : Le petit écolier réfléchi (Clara Ducrocq Hesdin)

4<sup>ème</sup> : Ici le p'tit gars de la patrie (Elsa Théry Collège Germinal)

3<sup>ème</sup> : Petite fille du monde entier (Chahinez Hasnaoui Douai)

Ecoles spécialisées :

Enfermement (Jean-Baptiste Vanhelle Berck)

Lycée Première : Enfants à la ronde (Constance Nowicki Lens)

#### Les seconds prix :

CE1 : La vie de Bouali (Wimille)

CM : Enfant pauvre (Florian Dessaix Liévin)

CM collectif : Ici, là-bas (Agny)

4<sup>ème</sup> : L'enfant au travail (Sonia Joseph Collège Péguy)

3<sup>ème</sup> : Toi l'enfant (David Vasseur Collège Péguy)

### Recette pour un enfant heureux

Il vous faut un papa de 80 kilos

Il vous faut une maman jolie

Y ajouter un château

Y ajouter des meubles aussi

Un coffre plein de jouets

Une télé et des DVD

NON, NON, NON !!!

Je me suis trompé

Il vous faut juste des parents

Aimants

et à manger de temps en temps.

## Racisme, xénophobie, discrimination : un combat incessant

Contre la bête immonde du racisme, contre la xénophobie insidieuse, contre toutes les formes de discrimination, la LDH ne ménage ni sa peine, ni les efforts de ses militants au quotidien et cela depuis toujours.

### Conférence-débat à Lens « Toutes les discriminations décryptées »

Dans le cadre du Festival 2008, la section de Lens, à l'initiative de son président, J.-P. Prévost, avait invité le 18 novembre Eric Pélisson, Professeur de droit public à Sciences Po à Lille à analyser et commenter les différents types de discrimination répertoriés par la HALDE.

Le conférencier tint d'abord à rappeler dans la Salle Richard à l'Hôtel de Ville de Lens, que, même si la notion d'égalité figure bien dans le texte de la Déclaration, la situation actuelle reste extrêmement préoccupante.

Mais au fait, qu'est-ce qu'une discrimination ? « C'est le fait de traiter une personne moins bien qu'une autre, sans raison apparente », estime Eric Pélisson. En fait, selon la loi du 27 mai 2008, « constitue une discrimination directe la situation dans laquelle, sur le fondement de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, sa religion, ses convictions, son âge, son handicap, son orientation sexuelle ou son sexe, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre dans une situation comparable. »

Des discriminations, il en existe de nombreuses : « cela peut consister à ne pas louer un logement à une femme seule avec des enfants, ne pas embaucher une personne de couleur ou handicapée, ne pas accorder un prêt bancaire à une personne malade, octroyer un poste à responsabilité à un homme plutôt qu'à une femme ». Lui-même connaît d'autant plus la situation

qu'il a acquis une expérience au sein de la machine administrative. « On ne peut pas accepter qu'un employé de mairie demande plus de papiers à une personne noire pour une demande de carte d'identité. De même en matière d'emploi : les employeurs doivent embaucher les personnes selon leurs compétences et non selon leur apparence. »

C'est dans le comportement au quotidien, les mentalités et dans le souci de respecter l'égalité que les discriminations reculeront. La LDH est là pour y veiller.

### Actions contre toutes les formes de xénophobie et pour l'égalité des droits

Face à la multiplication de sites néonazis sur le Web, à la diffusion de tracts antisémites, ou à la banalisation de la profanation de tombes musulmanes, la LDH n'a cessé de proclamer son indignation : elle a, à plusieurs reprises, manifesté, par exemple aux côtés des Sans Papiers Ch'ti au cimetière national de Lorette ou encore dans les rues d'Arras.

### Communiqué de la Délégation Régionale et de la Fédération du Pas-de-Calais

Ainsi donc, pour la 3<sup>ème</sup> fois consécutive, les tombes musulmanes du Cimetière national de Lorette ont été victimes de la haine et de la bêtise qui se sont de nouveau lâchement exprimées. On ne peut s'empêcher d'établir un rapprochement avec la fête de l'Aïd et avec la date anniversaire de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme. Quelle excuse pourrait-on encore trouver à cette double provocation ? Pas la moindre assurément ... Face à une telle ignominie, c'est, à chaque fois, la même consternation, la même colère, la même indignation qui soulève tous les démocrates. Le Président de la République s'est indigné, fort légitimement. Encore faudrait-il que cesse le double langage : on ne peut à la fois crier au crime raciste et désigner à l'opinion comme autant de boucs émissaires ces « sans papiers » dont on vient arrêter les enfants sans ménagement à la porte des écoles. Comment s'indigner d'une telle profanation quand, dans le même temps, on cherche à renvoyer dans leur pays, au mépris des conventions

internationales, ces migrants du Calaisis, du Dunkerquois ou d'ailleurs que l'on traque dans les dunes avec des chiens et des hélicoptères comme s'ils étaient de dangereux terroristes ? Bref, il faut en finir avec ce que la LDH a caractérisé comme de la « xénophobie d'Etat » !

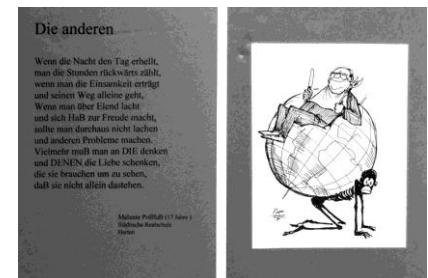
La LDH tient en ces circonstances à assurer la communauté musulmane de son fraternel soutien.

Le 8 décembre 2008

Pour vaincre ce fléau il faut s'attaquer à la racine du mal. La répression, nécessaire, ne saurait suffire et c'est tout un travail éducatif qui est à mener en profondeur et sur une large échelle. Pour cela il faut une volonté politique sans faille.

Lutter contre les préjugés et les stéréotypes, c'est aussi l'ambition de l'association ADI avec laquelle la Fédération du Pas-de-Calais et la section d'Hénin-Carvin ont travaillé dans la perspective d'un forum contre les discriminations qui devait finalement se dérouler au printemps 2009 à la CAC d'Hénin-Beaumont ;

C'est encore mener en amont tout un travail de prévention et d'éducation, par exemple à partir de l'« exposition franco-allemande de Poèmes pour la Fraternité » présentée à Hénin-Beaumont.



Réalisée en 1997, année européenne contre le racisme, elle regroupe des poèmes rédigés par de jeunes Allemands et de jeunes Français primés. Présentée en version bilingue, elle a circulé tant en France qu'en Allemagne. Elle dénonce tout à la fois les différentes formes de discriminations au quotidien dont sont par exemple victimes les autistes jusqu'à la forme extrême du racisme incarnée par le nazisme. Plus que jamais d'actualité, elle reste disponible au siège de la Fédération.

## « Les femmes et les droits »

« Le développement complet d'un pays, le bien-être du monde et la cause de la paix demandent la participation maximale des femmes à égalité avec les hommes, dans tous les domaines. » (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes CEDAW)

### Table ronde à Lens

Force est de constater qu'on en est loin, très loin pour preuve les témoignages apportés lors d'une table ronde organisée par la section LDH de Lens.

Jeadette Vaillant, membre du Comité central, y a dénoncé de multiples atteintes aux droits des femmes : réduction de 42% du Planning Familial, suppression de certaines formations en gynécologie, refus de pratiquer l'IVG, non remboursement des contraceptifs de troisième génération... A cela s'ajoutent les suppressions de postes dans l'administration : Education nationale, Poste, Hôpitaux, elles touchent de nombreuses femmes qui occupent souvent des emplois subalternes et inférieurs à leur qualification alors qu'elles sont parfois plus diplômées que les hommes de leur tranche d'âge. Elle insiste également sur le peu d'évolution dans les carrières et le « plafond de verre » qui limite l'avancement des femmes. Mais aussi des situations familiales difficiles, l'absence de partage des tâches, les violences conjugales qui touchent tous les milieux.

Membre de l'association « Femmes solidaires » (autrefois Union des femmes françaises, Natacha Lohat évoque surtout les problèmes internationaux : la vulnérabilité des migrantes, sans parler des pratiques d'excision et les mariages forcés dans certaines communautés.

Maître Lysiane Vairon aborde la question d'un point de vue juridique : les droits des femmes

sont récents puisque la réforme du régime matrimonial remonte à 1965. Elle rappelle que, jusqu'en 1970 et la Loi Neuwirth, l'avortement et l'adultère étaient des délits, le premier passible des Assises et le second de la Correctionnelle. Elle a mis l'accent sur le parcours du combattant que représente une plainte pour violences conjugales, souvent réglée par une peine de principe.

### Quelques vérités

Parmi les actifs occupés à temps partiel, en 2004, 83% étaient des femmes.

Les femmes sont surreprésentées dans les emplois peu qualifiés (61% du total).

80% des personnes en situation de sous-emploi (travailleurs à temps partiel recherchant un travail supplémentaire) sont des femmes.

Plus d'une femme salariée sur quatre occupe un emploi à bas salaire alors que cette proportion n'est que de 6% chez les hommes.

Les retraites moyennes des femmes sont de 44% inférieures à celles des hommes.

Les difficultés d'articulation entre vie professionnelle et vie familiale, les problèmes liés au cumul de la maternité et du travail sont aussi au cœur des risques de précarisation pour les femmes.

*« Pour l'instruction des femmes, le grand siècle, c'est le XXème siècle. 624 étudiantes en 1900 dans toute la France : voilà le maigre bilan à quoi se réduit l'action de plusieurs millénaires de civilisation occidentale et de neuf siècles d'université. 520 000 étudiantes en 1990... chaque mois du XXème siècle a donc compté autant pour la formation des femmes que tous les siècles réunis depuis l'an 1000. »*

Christian Baudelot  
Et René Establet  
Allez les filles !

## Présentation d'exposition

### « Des femmes pour les droits de l'Homme »

Cette exposition qui a été réalisée par l'association « Du côté des femmes » et la section LDH de Lille présente plus de 60 portraits de femmes célèbres ou anonymes qui, de par le monde, ont contribué à l'émancipation des femmes, à la défense et à la promotion de nouveaux droits de l'Homme. Chaque panneau montre le combat que chacune d'elles a mené, parfois au péril de leur vie.

Evocation de grandes figures connues comme celles de Lucie Aubrac ou Olympe de Gouges et de femmes moins connues, telles Nawal Saadaoui ou Ngawang Santhoï qui mènent la lutte au Maghreb et au Tibet.



A Roubaix, Roseline Tiset, membre du Comité central et du groupe de travail « Egalité Hommes-Femmes » de la LDH

Disponible désormais en plusieurs exemplaires, à la fois à Lille au siège de la Délégation régionale Rue de Saint-Omer et au siège de la Fédération du Pas-de-Calais à Arras, elle a pu être présentée par plusieurs sections, notamment Arras, Lens et Roubaix.



Anna Politkovskaya

Journaliste russe née en 1958 à New York, assassinée le 7 octobre 2006 à Moscou.

Journaliste depuis 1980, elle écrit depuis 1999 des articles pour le journal en ligne Novaya Gazeta. En 2000, elle s'est réfugiée plusieurs mois en Autriche après avoir reçu des menaces. Elle accusa un officier de police de commettre des atrocités contre des civils qui a été condamné à onze ans d'emprisonnement.

Détenu plusieurs jours en février 2001 par les forces russes en Tchétchénie pour avoir « enfreint les règlements en visant avec les journaux », parce qu'elle effectuait une enquête sur un centre de torture.

Extrait de l'exposition

Panneau consacré à la journaliste russe assassinée

## « Les Roms : une population discriminée et persécutée »

C'est peu dire que la situation des Roms en région s'avère dramatique : régulièrement expulsés des terrains qu'ils occupent avec leurs caravanes, discriminés par une partie de la population, désignés à la vindicte populaire par le discours haineux de l'extrême droite, harcelés par les Préfectures, persécutés par les forces de l'ordre et contraints de trouver de nouveaux terrains où ils puissent s'établir temporairement, les Roms sont les parias de notre société.



*Vue sur une partie du campement de fortune où les familles Roms sont contraintes de vivre dans le Boulonnais*

### « Un combat pour l'universalité des droits »

Conférence de Malik Salemkour, Vice-président national de la LDH, à Boulogne-sur-Mer

Venu à Boulogne en décembre 2008 pour traiter des discriminations, à l'invitation de Jeadette Vaillant présidente de la section locale et membre du comité central, Malik Salemkour a pris l'exemple de ces populations rejetées partout, rejetées de tous pour illustrer son propos sur le combat à mener pour l'universalité des droits.

Jusqu'en 1856, ils subissent l'esclavage sur le territoire roumain, sont victimes des nazis lors de la Seconde Guerre Mondiale, et subissent de véritables pogroms dans les pays

de l'est de l'Europe après la Chute du Mur de Berlin.

Considérés comme des étrangers dans leur pays, beaucoup prennent la route de l'exil vers des nations voisines, notamment à l'occasion de l'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie dans l'Union Européenne.

Et Malik Salemkour de s'emporter en citant des exemples : refus de soins ou d'hébergement, violences policières, ou même en Italie fichage ethnique. En France ils sont environ 15 000 mais leur présence a entraîné des modifications de la Loi. Ainsi la mendicité est-elle devenue un délit dans certaines villes.



*Caravane d'une famille de Roms dans le Boulonnais*

En matière d'emploi, 150 métiers leur sont ouverts essentiellement dans la restauration et le bâtiment mais ils restent soumis à une autorisation de travail et leur employeur doit acquitter une taxe auprès de l'Agence Nationale d'Accueil des Migrants. Difficile dès lors d'accéder à l'emploi et d'obtenir un logement. Des bidonvilles se créent, l'entrée à l'école est parfois refusée aux enfants et l'accès aux soins, même urgents, leur est interdit.

Sans parler des regards de méfiance, de peur ou de haine qu'une grande partie de la population porte sur eux.

Il n'y a pourtant d'autre issue que de faire respecter les droits contenus dans la Déclaration Universelle et donc de faire voler en éclats les préjugés qui perdurent à leur encontre.

## Des initiatives en région

Dans le Boulonnais la section de la LDH travaille avec d'autres associations qui se sont investies pour la scolarisation des enfants. En 2008, sept enfants fréquentent régulièrement l'école primaire de Wimille dans laquelle ils sont parfaitement intégrés et où ils progressent beaucoup. Grâce à la mobilisation des militants, on a aussi obtenu qu'ils puissent rester manger le midi à la cantine scolaire, ce qui a soulagé les bénévoles qui s'occupent du transport quotidien des enfants à l'école.



*Enfants devant l'école de Wimille en compagnie de Jeadette Vaillant*

La Fédération LDH du Nord anime un collectif regroupant notamment la MRES, ATD Quart Monde, l'AREAS et l'ASET. Ils ont interpellé les élus, tenu des conférences de presse et publié une brochure intitulée « *Les Roms ou l'âme de l'Europe* » remarquablement documentée.

Après le « nettoyage » du squat de la Porte de Valenciennes, sur décision préfectorale, la LDH Nord a estimé les mesures visant les Roms insupportables puisqu'elles consistent à renvoyer les persécutés vers leurs persécuteurs et sont un moyen détourné de remettre en question l'entrée officielle de la Roumanie dans l'Union Européenne.

Pour Gérard Minet, Président de la Fédération du Nord, « on ne voit que les aspects négatifs, ils ne sont pas intégrés, vivent dans des conditions insupportables d'errance sous les ponts, ils parlent une autre langue et sont souvent accompagnés de la police... Pourtant c'est l'une des populations les plus européennes d'Europe, un peuple sans territoire qui a ses représentants à Bruxelles.

## Autres initiatives dans la région »

### Exposition Anne Frank

Présentée à la Mairie de quartier de Lille centre, cette exposition a été organisée par la LDH dans le cadre du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la Nuit de Cristal. « La première raison de cette exposition est le devoir de mémoire. Il est important d'informer les générations futures pour éviter que de telles atrocités ne se reproduisent. Nous voulons susciter une réflexion collective sur la période nazie à travers ce personnage mythique symbole de courage et d'espoir. », déclare Gérard Minet, président de la Fédération Nord de la LDH et concepteur de cette excellente exposition.

Depuis lors, la Fédération du Pas-de-Calais dispose d'un exemplaire de l'exposition qu'elle peut mettre à disposition des établissements scolaires, médiathèques ou centres sociaux qui le souhaiteraient.

### Expo mobile

Cette exposition originale, réalisée par le photographe Abdoulaye Sima pour la section de la LDH de Lille sur une idée de Brigitte Pavé, comporte 18 panneaux : « on voulait réaliser une action mais quelque chose de différent pour aider les Sans papiers à ne plus vivre cachés. »

Sur les 18 panneaux les modèles doivent dissimuler leur visage mais expriment leurs opinions. « Au cours de la séance photo, on leur a demandé de nous dire en une phrase pourquoi ils étaient venus, pourquoi ils voulaient vivre en France. Des textes qui figurent au dos de chaque photo. »

« J'ai fui le terrorisme. Me renvoyer dans mon pays, c'est me condamner à mort ».

Ou encore : « j'ai choisi la France parce qu'elle condamne l'exclusion et l'esclavage. La Mauritanie, mon pays, me les ont imposés. »

Partant du principe que l'histoire vraie d'hommes et de femmes frappe plus que de grands discours, les militants déambulent sur les pavés avec leurs panneaux. Effet garanti : les messages, forts, et les images, superbes, ne sont passés inaperçus.

### Projection de films accompagnés de débats

Autre manière de célébrer le 60<sup>ème</sup> anniversaire de la DUDH, le recours au septième art avec toute une série de projections suivies de débats animés par des ligueurs.

Quelques exemples :

*Valse avec Bachir*, le 4 octobre à Wasquehal, débat animé par Roseline Tiset

*Je veux voir*, à Hénin-Beaumont le 6 octobre, débat animé par Alain Pruvot

*Fusillés pour l'exemple*, le 11 octobre à Roubaix avec Gilles Manceron, membre du comité central de la LDH

*Premier dans les tranchées*, le 5 novembre à Mazingarbe avec Gérard Minet

*Les sentiers de la Gloire*, le 18 décembre à Calais avec Gérard Minet.

### Conférences-débats à Lille en clôture du Festival

#### Contenus et limites de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme

Conférence-débat donnée à Lille par Danièle Lochak, Vice-présidente de la LDH le 13 décembre

La décolonisation, la montée en puissance du droit pénal international, l'inscription des droits dans les textes constitutionnels sont des éléments positifs. Pour autant, les génocides n'ont pas cessé, les droits des femmes sont bafoués, et la fracture Nord-Sud est bien présente.

Certes, par comparaison, la situation est acceptable dans nos pays démocratiques. Mais, en France, le recul des droits est spectaculaire : vidéosurveillance, empreintes génétiques, luttes antiterroristes, justice des mineurs, pouvoir amoindri de la CNIL, contrôles d'identité... « On veut museler les défenseurs des droits. »

#### Les droits de l'Homme s'arrêtent-ils à la porte des entreprises ?

Conférence-débat donnée par Henri Leclerc, Président d'Honneur de la LDH le 17 décembre à Lille

Une manifestation organisée en partenariat avec la Ville de Lille et le SAF. Intervenu devant les représentants du Barreau de Lille, le président du Tribunal des Prudhommes et l'ancienne présidente du Syndicat de la Magistrature, Henri Leclerc a déclaré : « Personne ne peut dire où l'immense crise économique qui nous menace va nous mener. Pendant des années, on nous a expliqué que le libéralisme et la loi du marché devaient tout réguler. Or, c'est ce système qui nous a mis dans cette situation. Tout peut se produire, les dérives populistes sont très faciles, il faut être vigilants. La façon dont sont parfois traités les chômeurs constitue une atteinte aux droits de l'Homme ».

### Exposition commune avec Amnesty International en partenariat avec la MRES

Il s'agissait en fait d'une triple exposition présentant 20 affiches de lycéens illustrant l'article Premier de la DUDH, 12 portraits de défenseurs des droits de l'Homme, 14 œuvres de grands photographes contemporains « les droits de l'Homme en mouvement ».

La soirée du vernissage a été dédiée aux défenseurs des droits de l'Homme aujourd'hui avec le témoignage d'Elodie Béharel, coordinatrice de la CIMADE Nord-Picardie, faisant suite aux prises de parole de Marc Heyman, responsable régional d'Amnesty, d'Alain Pruvot, au titre de la LDH, de Dalila Dendouga, adjointe au Maire de Lille et Gérard Minet, en tant que président de la MRES.

## Forum des Outils pédagogiques et matériel disponible

La LDH contribue à l'éducation aux droits de l'Homme et à la citoyenneté.

Au niveau régional et au niveau départemental, elle possède plusieurs expositions qu'elle peut mettre à la disposition des établissements scolaires ou des centres sociaux qui en font la demande.

Ces expositions peuvent compléter l'organisation d'une manifestation ou d'une conférence.

Des militants peuvent aussi intervenir dans les classes ou avec des groupes pour animer des débats et mener des réflexions.

Alain et Danièle Pruvot répondent aussi aux sollicitations de ceux et celles qui souhaiteraient organiser une projection de montages audiovisuels accompagnée de débats.

## La Ligue des droits de l'Homme présente sur les trois « Forums des Outils pédagogiques »

Le mercredi 1<sup>er</sup> octobre, c'est le Centre Historique Minier de Lewarde qui a accueilli le Forum mis en place par la MRES.

Les 14 et 15 octobre c'est l'ENSAIT de Roubaix qui a ouvert ses portes.

Dans le Pas-de-Calais, le Forum s'est tenu le mercredi 22 octobre à Pernes-en-Artois.

La thématique générale de ces forums est centrée sur le développement durable. Mais les trois piliers du développement durable sont :

- une attention soutenue à l'environnement, qu'il soit local ou global
- la volonté de transformer ou de réguler l'économie mondiale afin de ne pas creuser les inégalités et d'extirper l'extrême pauvreté
- le respect des droits sociaux.

Sur son stand la LDH régionale présente le matériel qu'elle peut mettre à la disposition des établissements scolaires (mallettes pédagogiques, expositions). Mais c'est aussi l'opportunité d'annoncer le thème du concours de poésie auquel tous les établissements scolaires peuvent participer.

## Du matériel pédagogique à emprunter !

Extrait de la liste

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
- L'abolition de l'esclavage
- Anne Frank
- Tous parents, tous différents
- Tsiganes, Roms, Manouches en France
- Les enfants au travail
- Les enfants et la guerre
- Affiches pour la Paix
- Laïcité
- Droits de l'Homme et environnement
- Des femmes pour les droits de l'Homme
- Les Droits de l'Homme en mouvement
- Poèmes contre le racisme et pour l'égalité, exposition franco-allemande bilingue

De plus, certaines de ces expositions sont accompagnées d'une mallette pédagogique.

## Contactez-nous !

Centre de ressources pédagogiques de la LDH, 5 Rue de Saint-Omer à Lille

Ou renseignement au siège de la Fédération du Pas-de-Calais

## Les sections du Pas-de-Calais

Section d'Arras Danièle PRUVOT 41 Rue Albert Camus 62 000 ARRAS	Section de Calais Joël LOEUILLEUX 1326 Chemin du Halage 62137 COULOGNE	Section de Lens Jean-Pierre PREVOST 28 Rue Hoche 62800 LIEVIN	Section de Saint-Omer Rachid Ben AMOR 192 Rue George Sand 62575 BLENDECQUES
Section de Béthune Boris SALHAJI 15 Rue de Fouquières 62232 FOUQUEREAUX	Section d'Hénin-Carvin Alain PRUVOT 30 Rue Pasteur 62110 HENIN-BEAUMONT	Section de Liévin Jean-Claude BROUTIN 15 Chemin des Routiers 62800 LIEVIN	Section de Saint-Pol Claude DEVAUX 35 Rue Principale 62130 FRAMECOURT
Section de Boulogne Jeadette VAILLANT 8 Rue Charles Péron 62200 BOULOGNE-sur-MER	Section de Hesdin Francis ANICOT 4 Rue Saint Georges 62140 LE QUESNOY EN ARTOIS	Section de Montreuil Sylvie DELBART 5 Rue du Calvaire 62170 SAINT-JOSSE-sur-MER	Section de Wingles Contacter la section de Lens ou celle d'Hénin-Carvin